



SUCCESSION GRAND-MERE AVEC DECES DE MON PERE

Par **BRUYERE Ludivine**, le **24/01/2018** à **13:45**

Bonjour,

Mes parents sont "séparés de corps et de biens" depuis plusieurs années. Mon père est décédé en 2003. Je n'ai pas eu de nouvelles de notaires pour une éventuelle succession (car à mon avis il n'avait aucun bien - P.S. je n'avais plus aucun contact avec lui depuis de nombreuses années). Ma grand-mère (la maman de mon père) est aujourd'hui décédée. Mon père n' a qu'un frère. Ma question est de savoir comment va être réparti la succession de ma grand-mère ? qui hérite ? est ce que ma mère est encore héritière de mon père ?

Merci de votre retour.

Par **janus2fr**, le **24/01/2018** à **15:49**

Bonjour,

Votre mère n'est pas héritière de votre grand-mère paternelle.

Les héritiers de votre grand-mère sont ses enfants (voir si un testament existe pouvant ajouter d'autres héritiers). Comme votre père est prédécédé, vous héritez par représentation à sa place (si vous avez des frères et soeurs, la part de votre père est répartie entre vous).

Par **BRUYERE Ludivine**, le **24/01/2018** à **16:21**

Merci de votre retour rapide. Je ne sais pas si un testament a été établi, je n'avais plus de contact avec ma grand mère. Puis-je me faire représenter chez le notaire ? ou suis-je obligée d'être présente au RDV ? Comment savoir si je dois accepter la succession ? dans ce cas quelles sont mes obligations ?

Merci.